

## ■ fraude aux fromages fermiers ———

# Justice rendue à Casgiu Casanu

L'affaire avait fait grand bruit à l'époque. Dominique Fouquoire, producteur fermier, ou du moins, se qualifiant comme tel, avait été épinglé en août 2008 par la répression des fraudes pour tromperie sur l'origine de ses fromages, achetés en Sardaigne puis revendus sous l'appellation tome corse fermière sur les étals insulaires. Les consommateurs et les revendeurs n'y avaient vu que du feu, mais le doute s'était petit à petit immiscé parmi ses confrères producteurs, qui avaient finalement signalé leurs suspicions au service de répression des fraudes. Après enquête, le pot aux roses était finalement découvert.

Circonstance aggravante, le fraudeur avait occupé durant deux ans le siège de président de l'association Casgiu Casanu, jetant par sa tromperie le

discrédit sur cette structure engagée dans la défense des producteurs de fromages fermiers.

En 2007, Dominique Fouquoire, alors président de Casgiu Casanu, s'était pourtant insurgé dans nos colonnes contre les produits sardes vendus à la sauvette et « *constituant une concurrence déloyale à notre activité de fermiers* », demandant même davantage de contrôles sur ces produits vendus parfois comme fromages corses... Le comble ! L'association Casgiu Casanu a porté plainte et s'est portée partie civile afin de montrer sa détermination contre les escroqueries qui mettent à mal l'image des fromages fermiers et la confiance du consommateur. Justice a été rendue le 2 octobre dernier par le tribunal correctionnel d'Ajaccio, condamnant Dominique Fouquoire à 3 000 euros

de dommages et intérêts, 100 jours amende à 30 euros et la publication de la décision rendue dans la presse locale. « *L'accusé qui a reconnu les faits n'a pas souhaité faire appel de cette décision. La sanction est exemplaire. On a reconnu le préjudice causé à Casgiu Casanu et les infractions de fraude. L'association a montré qu'elle allait jusqu'au bout pour défendre son label et ses consommateurs* », a commenté Maître Marie Colombani, avocate de l'association. La présidente de Casgiu Casanu, Marie-Paule Cesari a fait part de sa satisfaction et de son soulagement : « *Il fallait réagir et réhabiliter l'image de notre produit et des producteurs fermiers. Ce qui compte ce ne sont pas les peines mais le fait qu'il y ait eu condamnation. On a joué notre rôle de défenseur du fromage fermier* ».

**NADIA AMAR**